



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 24/04/09

**Séance du jeudi 16 avril 2009
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
Adjoint des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 16 avril 2009 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Emmanuel DUMONT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 13 mars 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 0.2 - Modification de délégués au sein de l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- se prononce favorablement sur l'interversion proposée : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX devient titulaire, son suppléant étant M. Jacques THIEBAUT et M. Yves GUYEN devient suppléant de M. Jean-Louis FOUSSERET au sein de l'EPF,
- désigne M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER comme représentant titulaire de la CAGB au sein de l'EPF.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

↳ 1.1.1 - DSC 2009 - Volet solidarité sociale et fiscale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la prorogation du règlement d'attribution de la DSC en 2009 et de ses modalités de calcul,
- le montant du volet solidarité sociale et fiscale renforcé au titre de l'année 2009 soit 2 025 000 €,
- le versement du volet solidarité sociale et fiscale 2009 et de la base 2008 du volet solidarité économique, dans l'attente du recensement complet des permis de construire 2008.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 1.1.2 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (février 2009)

Mmes HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT et MM. FOUSSERET, LOYAT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunts, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunt de la Communauté d'Agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 1.1.3 - Demande de garantie d'un emprunt compétence Economie (février 2009)

Mme MENETRIER et MM. BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT, MARIOT, MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette nouvelle demande de garantie d'emprunt en matière d'économie, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunt de la Communauté d'Agglomération,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires à sa mise en place.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources Humaines

↳ 1.2.1 - Ajustements techniques

I. Ajustement technique suite à une procédure de recrutement au poste de Chargé d'études Transports (catégorie B)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

II. Transformations de poste

A/ Transformation d'un poste suite à la réorganisation d'un service

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la transformation d'un poste de rédacteur (catégorie B) en un poste d'adjoint administratif (catégorie C),
- se prononce favorablement sur la modification de la liste des emplois permanents.

B/ Transformation d'un poste suite à la réussite d'un agent à un concours

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la transformation d'un poste de contrôleur (catégorie B) en un poste de technicien supérieur (catégorie B),
- se prononce favorablement sur la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 1.2.2 - Renouvellement des conventions de mise à disposition statutaire CAGB/association du PLIE

Mmes HINCELIN, MENETRIER, WANLIN et MM. CAYUELA, CHANEY, FAIVRE, RUTKOWSKI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise l'inscription de ces dépenses et recettes en Décision Modificative n°1,
- se prononce favorablement sur le renouvellement des conventions de mise à disposition statutaire CAGB/association du PLIE, sous réserve du vote de la Décision Modificative n°1,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

↳ 2.1 - Tarifs GINKO 2009-2010

I. Les titres oblitérables classiques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 1,20 € du ticket unité,
- la tarification à 10,20 € du carnet de ticket 10 voyages,
- la tarification à 3,60 € du ticket journée,
- la tarification à 9 € du ticket groupe,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2009.

II. Les titres oblitérables spécifiques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 3,60 € du ticket unité « EVOLIS Gare »,
- la tarification à 24 € du carnet de 10 tickets tarif réduits « EVOLIS Gare »,
- le maintien des tarifs des titres « EVOLIS Ville »,
- la tarification du ticket « contact » à 1,80 € et du ticket journée « spécial » à 1,80 €,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2009.

III. L'abonnement « SESAME »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 35,20 € de l'abonnement « SESAME » mensuel,
- la tarification à 387 € de l'abonnement « SESAME » annuel,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2009.

IV. L'abonnement « COUPLE »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 52,60 € de l'abonnement « COUPLE » mensuel,
- la tarification de l'abonnement « COUPLE » annuel à 579 €,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2009.

V. L'abonnement « FAMILLE »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 26,30 € de l'abonnement « FAMILLE » mensuel,
- la tarification à 289 € de l'abonnement « FAMILLE » annuel,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2009.

VI. L'abonnement « OR »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 24,90 € de l'abonnement « OR » mensuel,
- la tarification à 274 € de l'abonnement « OR » annuel,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2009.

VII. L'abonnement « CAMPUS »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 24,90 € de l'abonnement « CAMPUS » mensuel,
- la tarification à 8,30 € de l'abonnement « CAMPUS » hebdomadaire,
- la tarification à 249 € de l'abonnement « CAMPUS » annuel,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2009.

VIII. L'abonnement « DIABOLO »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 8,70 € de l'abonnement « DIABOLO » mensuel tarif normal,
- la tarification à 5,20 € de l'abonnement « DIABOLO » mensuel tarif réduit,
- la tarification à 96 € de l'abonnement « DIABOLO » annuel tarif normal,
- la tarification à 57 € de l'abonnement « DIABOLO » annuel tarif réduit,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2009.

IX. Les abonnements « sociaux »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le maintien de la tarification à 1,50 € et à 9 € de l'abonnement « SESAME » demandeur d'emploi en fonction des ayants-droits,
- le maintien de la tarification à 18 € de l'abonnement FNS,
- la tarification à 17 € de l'abonnement « SESAME » CMUC,
- l'application de cette tarification à compter du 1^{er} septembre 2009.

X. Les autres abonnements

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 21,60 € de l'abonnement mensuel « Heures Creuses »,
- la tarification à 13 € de l'abonnement mensuel « Grand Ecran »,
- la tarification à 310 € du « Pass'Entreprise » (annuel),
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.2 - Avenant n°11 à la DSP relative à la réduction de la contribution forfaitaire et à l'augmentation des titres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°11 au contrat de délégation de service public de transport urbain,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.3 - Avenant n°2 au marché de travaux "Réalisation de 4 itinéraires cyclables"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 au marché de travaux « Réalisation de 4 itinéraires cyclables »,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.4 - Projet de Charte de partenariat avec La Poste dans le cadre de son Plan de Déplacements d'Entreprise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer cette charte, sur la base des conditions prévues dans le projet, en présence de la presse, dans un souci des valorisation de l'action de mise en place d'un PDE entreprise par La Poste.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.5 - TCSP : mise en place des jurys pour les marchés de maîtrise d'oeuvre "Courants forts - guidage"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'application de l'article L. 2121-21 du CGCT pour les présentes désignations,
- élit MM. BAULIEU, ROY, GUYEN, LOYAT et Mme WEINMAN comme membres titulaires et Mme CRABBE-DIAWARA et MM. DEMONET, GUILLAUME, CYPRIANI, ALLEMANN comme membres suppléants des jurys (membres élus représentants de la CAGB) pour les 2 marchés de maîtrise d'oeuvre courants forts et système de guidage, conformément au Code des Marchés Publics.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ 3.1 - Talents des Cités 2009

MM. TARBOURIECH et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi à l'association Rive Boutique de Gestion de Franche-Comté d'une subvention de 2 000 € pour l'organisation de l'édition locale 2009 du Concours Talents des Cités, montant identique à celui des deux années précédentes, et ce au titre du programme d'actions 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.2 - ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : bilan d'activités 2008

M. COTTINY ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2008 de l'ADIE pour un montant forfaitaire de 800 € par projet financé par l'ADIE et situé dans le périmètre du Grand Besançon et ce dans la limite de 12 000 € par an.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.3 - Défi Voile ENSMM 2009

M. BODIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le sponsoring de cet événement par le Grand Besançon, par le versement d'une subvention à hauteur de 3 600 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

↳ 4.1 - Adhésion à Energie Cités

M. GUILLEMET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le renouvellement de l'adhésion de la CAGB à Energie-Cités,
- le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 2 500 € (montant 2009).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.2 - Opération Fleurissement 2009

Mme PRESSE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan de l'opération 2008,
- approuve le contenu de l'opération 2009 et notamment son règlement,
- accorde une subvention de 5 200 € à la SHD et une subvention de 2 900 € à l'EPL-FPPA de Châteaufarine dans le cadre du partenariat établi,
- autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité administrative et financière nécessaire se rapportant à cette opération, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.3 - Fonds centres de village : programmation

Mme BARASSI ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de l'octroi d'une subvention d'un montant de 1931,20 € pour la sécurisation de la cheminée de Deluz.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.4 - Marchés de produits locaux : appui apporté dans le cadre de Sauge

Mme BARTHELET et M. OYTANA ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- ces principes d'intervention en matière d'accompagnement de création de marchés de produits locaux,
- le soutien de la CAGB à hauteur de 3 500 € pour la création d'un marché à Pelousey.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.5 - Projet "Ensemble pour gérer un territoire"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € au CPIE du Haut-Doubs pour la réalisation de son opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.6 - Projet "Sauve ta planète"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'ITEP de Novillars pour la réalisation de son opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes

↳ 8.1 - Actions foncières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Vallons de Sancey à l'EPF du Doubs,
- attribue à l'Agence Foncière une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2009 dans les conditions définies au projet de convention,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention,
- s'acquitte d'une cotisation de 60 € au titre des années 2008 et 2009 auprès de l'Agence Foncière.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ 9.1 - Avenants aux marchés de collecte des déchets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les avenants aux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- autorise Monsieur le Président à signer les avenants et toutes pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ 10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 16 avril 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 2.2), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.3), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 4.4), Françoise PRESSE (à partir du rapport 4.1), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3) **Beure :** Philippe CHANEY (à partir du rapport 3.3), Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brailans :** Alain BLESSEMAILLE **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE, Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER) **Champagney :** Claude VOIDEY (à partir du rapport 8.1) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 4.3) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET (représenté par Mauricette JEANNIN), Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 4.4), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 0.2), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 0.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 0.2) **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU (représenté par Valérie BRIOT jusqu'au rapport 3.3 et présent à partir du rapport 4.1), Christian BOILLEY **Thise :** Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 4.1) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER.

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Martine JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **François :** Françoise GILLET **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Routelle :** Claude SIMONIN **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, B. CYPRIANI, F. FELLMANN, A. GHEZALI, P. GONON, M. JEANNIN, J.-S. LEUBA, E. PEQUIGNOT, B. RONZI, B. ASTRIC, F. GILLET, J.-Y. PRALON.

Mandataires : D. POISSENOT, E. SASSARD, N. GUILLEMET, J. SCHIRRER, L. HAKKAR, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. OMOURI, N. BODIN, J. ROSSELOT, J. PANIER, R. DEMESMAY, G. GALLIOT, C. PREIONI.

**Grand
Besançon**



**Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon**

Procès-verbal

**Séance du 16 avril 2009
à la CCI du Doubs**

Ordre du jour :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	12
Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté	12
Rapport n°02 – Modification de délégués au sein de l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF)	12
Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion.....	13
Rapport n°3.1 – Talents des Cités 2009	13
Rapport n°3.2 – ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : bilan d'activités 2008	14
Rapport n°3.3 – Défi Voile ENSMM 2009	15
Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie	18
Rapport n°4.1 – Adhésion à Energie Cités	18
Rapport n°4.2 – Opération Fleurissement 2009	18
Rapport n°4.3 – Fonds centres de village : programmation	18
Rapport n°4.4 – Marchés de produits locaux : appui apporté dans le cadre de Sauge.....	20
Rapport n°4.5 – Projet "Ensemble pour gérer un territoire"	24
Rapport n°4.6 – Projet "Sauve ta planète"	24
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes	25
Rapport n°8.1 – Actions foncières.....	25
Commission n° 09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés.....	26
Rapport n°9.1 – Avenants aux marchés de collecte des déchets	26
Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements	26
Rapport n°2.1 – Tarifs GINKO 2009-2010	26
Rapport n°2.2 – Avenant n°11 à la DSP relative à la réduction de la contribution forfaitaire et à l'augmentation des titres	27
Rapport n°2.3 – Avenant n°2 au marché de travaux "Réalisation de 4 itinéraires cyclables"	27
Rapport n°2.4 – Projet de Charte de partenariat avec La Poste dans le cadre de son Plan de Déplacements d'Entreprise.....	28
Rapport n°2.5 – TCSP : mise en place des jurys pour les marchés de maîtrise d'œuvre "Systèmes et guidage"	28
Questions diverses	29
Rapport n°10.1 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.....	29
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC.....	29
Finances	29
Rapport n°1.1.1 – DSC 2009 – Volet solidarité sociale et fiscale	29
Rapport n°1.1.2 – Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (février 2009).....	29
Rapport n°1.1.3 – Demande de garantie d'un emprunt compétence Economie (février 2009).....	30

Ressources Humaines	31
Rapport n° 1.2.1 – Ajustements techniques	31
Rapport n° 1.2.2 – Renouvellement des conventions de mise à disposition statutaire CAGB / association du PLIE	32

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du 16 avril 2009

*(La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : - : -

M. LE PRESIDENT.- On va démarrer à l'heure, on a le quorum, on démarre. La séance est donc ouverte.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

M. LE PRESIDENT.- Désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur DUMONT, vous êtes debout, vous êtes donc le secrétaire de séance, voilà.

Est-ce que vous êtes d'accord pour que Monsieur DUMONT soit secrétaire de séance ?

Nous avons donc le quorum.

Les pouvoirs reçus, je ne les ai pas, je vous les donnerai tout à l'heure, lorsque je les aurai, et j'invite le Conseil de Communauté à approuver le procès-verbal de la séance du 13 mars.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ?

Vous pouvez, je vous le signale d'ailleurs, le consulter sur le site du Grand Besançon.

Je ne vois pas de remarque, nous pouvons donc continuer.

Rapport n°02 – Modification de délégués au sein de l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF)

M. LE PRESIDENT.- Il y a donc des propositions, mais vous savez que c'est habituel, que le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il n'y a pas de remarque par rapport à cela ?

Est-ce que cette liste... tout le monde est d'accord pour qu'on ne fasse pas cela à bulletin secret ?
Très bien.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? A la liste ? Il n'y en a pas, tout le monde est d'accord ?

Pardon, Robert, excuse-moi.

M. STEPOURJINE.- Oui, je m'excuse.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais je t'en prie.

M. STEPOURJINE.- J'avais envoyé un courriel pour donner ma démission.

M. LE PRESIDENT.- A l'Etablissement Public Foncier du Doubs ?

M. STEPOURJINE.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Ce courrier ne m'est pas arrivé, Jean-Paul ?

M. STEPOURJINE.- Je souhaiterais être remplacé, si c'était possible, parce que je ne peux pas assister à toutes les réunions.

M. LE PRESIDENT.- Je suis vraiment navré, je n'ai pas eu ce courrier-là. Ce que je propose, pour ne pas perdre trop de temps, c'est que cette liste-là, on la valide aujourd'hui et que, prenant acte de la décision... à moins que tu n'aies quelqu'un à proposer tout de suite, Robert ? Si tu as quelqu'un à proposer tout de suite, on peut le faire maintenant.

Ecoutez, moi je vous propose qu'on approuve cette liste maintenant, Robert, si tu es d'accord. De toute façon il faut que ce soit quelqu'un de la périphérie qui prenne cette place, tu ne veux pas, toi ? C'est quand même important, l'EPF, donc je propose qu'on laisse cette liste-là comme elle est sachant qu'en attendant Gabriel BAULIEU pourra suppléer Robert STEPOURJINE.

Qui ? Tu veux, toi ? Moi je veux bien.

Est-ce que la candidature... enfin ce n'est même pas la candidature, Jean-Paul DILLSCHNEIDER... remarquez d'ailleurs que ce n'est pas forcément une mauvaise chose, étant Président de l'Audab, il peut y avoir... c'est plutôt bien. Cela te va Robert ?

(Réponse inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y avait d'autres candidats ? Il n'y avait pas d'autre candidat.

La liste est ainsi modifiée, Jean-Paul DILLSCHNEIDER remplace Robert STEPOURJINE, donc l'équilibre périphérie / ville est donc respecté.

Il n'y a pas d'opposition par rapport à cela ?

Donc c'est adopté.

On ne va pas prendre les rapports de la commission n° 1 tout de suite parce que Gabriel BAULIEU m'a prévenu, on s'est encore vu ce matin, qu'il avait une réunion qui devait se terminer avec un peu de retard, on va donc commencer par les rapports de la commission n° 3.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

M. LE PRESIDENT.- Le temps que Jean-Pierre ouvre son rapport. Vas-y Jean-Pierre.

Rapport n°3.1 – Talents des Cités 2009

M. MARTIN.- Talents des Cités 2009. C'est l'organisation de la quatrième édition locale du Concours Talents des Cités, il s'agit donc d'attribuer une subvention à l'association Rive Boutique de Gestion de Franche-Comté qui est l'organisatrice de ce concours dans le cadre du programme d'actions 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il faut rappeler qu'en 2006, à l'initiative du bureau ZFU des services d'amorçage des projets, une déclinaison locale du concours national a été mise en place, que les critères d'éligibilité sont les mêmes que ceux retenus au niveau national de manière à ce que les lauréats puissent concourir au niveau régional et national.

Il s'agit d'avoir un projet de création d'entreprise et d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, donc à savoir Planoise, Grette-Butte, Clairs-Soleils, Montrapon, Orchamps-Palente, et depuis 2007 Battant-Madeleine et Cités Amitiés.

Il n'est retenu qu'une catégorie dans la catégorie création dans ce concours local. Le budget 2009 est de 10 000 €, les financeurs sont la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté : 4 000 €, le Grand Besançon : 2 000 €, EDF : 1 000 €, la Ville de Besançon : 2 000 € et l'État : 1 000 €.

Le bureau ZFU / SAP assure la mise en œuvre de ce concours et les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une cérémonie de remise des prix à l'Hôtel de Ville de Besançon.

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur l'octroi à l'association Rive Boutique de Gestion Franche-Comté d'une subvention de 2 000 € pour l'organisation de l'édition locale 2009 du Concours Talents des Cités. Sachant que le montant est identique à celui de 2008.

M. LE PRESIDENT.- Et ce au titre du programme d'actions 2009 du CUCS, Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

En fait, c'est une subvention à Rive Boutique de Gestion.

Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport n°3.2 – ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : bilan d'activités 2008

Le point suivant, on m'a marqué "CI" au-dessus de mes rapports, qu'est-ce que cela veut dire ? "CI", cela veut dire quoi, Jean-Paul ? Il ne m'écoute pas ! Que veut dire "CI" en rouge au-dessus de mes rapports ? C'est "ne prennent pas part au vote" ? Comme là, il y a "CI" Monsieur COTTINY, que veut dire "CI" ?

Pardon ? Attendez, vous vous réveillez, quand vous serez réveillé vous viendrez me dire ! Je ne sais pas ce que c'est, "CI", qu'est-ce que cela veut dire ?

Alors "CI Monsieur COTTINY", et la précédente, mais je ne sais pas ce que c'est "CI", et CI, la précédente, c'était... je pense que c'est ceux qui font partie des Conseils d'administration, Messieurs FELT, MARTIN et TARBOURIECH. Cela doit vouloir dire ça, mais... c'est ça ? Conseillers Intéressés ! Ah d'accord ! C'est bien, c'est vachement simple votre truc !

A mon avis, Monsieur COTTINY, il doit être intéressé, mais pas intéressé financièrement en tout cas, par rapport à cela, j'imagine ! Oui, c'est intéressé mais désintéressé.

M. TARBOURIECH.- Monsieur TARBOURIECH, pour Thise.

Conseiller intéressé, donc ne prend pas part au vote en l'occurrence.

M. LE PRESIDENT.- Celui-là aussi, donc un autre conseiller intéressé, Monsieur TARBOURIECH, d'accord, mais je vous avais cité pour le précédent, et je vous rajoute là, pour le rapport 3.2.

Aide. ADIE, pardon.

M. MARTIN.- Il s'agit de faire le bilan de l'activité ADIE 2008 et de valider la participation financière de 12 000 € du Grand Besançon.

L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est une association reconnue d'utilité

publique depuis janvier 2005, elle aide des personnes exclues du système bancaire classique à créer leur entreprise dans une logique de création de leur propre emploi. L'ADIE, sur le Grand Besançon, est implantée rue du Petit Battant. L'ADIE a deux partenaires bancaires que sont la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire qui assurent les besoins en crédits.

L'ADIE a intégré le réseau Synergie 25 qui, lui, oriente les porteurs de projet concernés. Le soutien partenarial entre l'ADIE et le Grand Besançon a été mis en place en 2005 par délibération du 25 juin 2008, et sur le renouvellement de la convention cadre sur la période 2008-2010. L'activité 2008, au niveau quantitatif, il y a 218 personnes qui ont pris contact cette année avec l'ADIE, ce qui représente 40 % des contacts sur le Doubs.

Pour ce qui est des financements, 56 personnes ont bénéficié sur le Grand Besançon d'un microcrédit, ce qui représente une forte hausse par rapport à 2007 puisqu'il y en avait 35, et que 8 personnes ont bénéficié d'un prêt d'honneur en complément du microcrédit pour un montant moyen de 16 000 €. Pour 2008 ces financements portent sur 158 350 € au bénéfice de 49 projets représentant 55 emplois, et en 2007 nous étions à 118 500 € pour 35 projets qui représentaient 37 emplois.

Les résultats qualitatifs sur le Grand Besançon ; 80 % des personnes financées habitent Besançon même, et 66 % des personnes financées sont issues d'un quartier reconnu au titre de la Politique de la Ville. Les secteurs d'activité les plus représentés restent le commerce pour 40 %, et les services : 38 %. La part respective du bâtiment est de 6 %, et la restauration de 10 %.

Le taux d'impayé au 31 décembre 2008 était de 7 %, soit légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 6,5 %.

Le taux de pérennité de 97 % pour les entreprises créées en 2007 contre 70 % pour celles créées en 2006 et 2005.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2008 pour un montant forfaitaire de 800 € par projet financé par l'ADIE et situé dans le périmètre du Grand Besançon et ce dans la limite de 12 000 € par an.

M. LE PRESIDENT.- Merci. C'est tout ce qui touche au microcrédit, c'est ces choses-là.

Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport n°3.3 – Défi Voile ENSMM 2009

M. LE PRESIDENT.- Monsieur BODIN est intéressé, il ne prendra pas part au vote.

M. MARTIN.- Le présent rapport porte sur la demande du subventionnement de l'association Défi Voile ENSMM dans le cadre de sa participation à l'édition 2009 « Croisière Edhec », où il est proposé un sponsoring à hauteur de 3 600 €.

Cette croisière Edhec 2009 se déroulera à La Rochelle du 18 au 25 avril, elle regroupe 160 bateaux, et il n'y aura pas moins de 6 000 étudiants européens.

Le Grand Besançon est appelé à contribuer au budget à hauteur de 3 600 €, ce qui représente 31 %. Et, comme le Grand Besançon est le plus gros sponsor, le bateau sera inscrit sous le nom ENSMM Grand Besançon et le logo du Grand Besançon sera inscrit sur la baume et la poupe du navire ainsi que sur les tee-shirts de l'équipage.

On ne les verra pas, me dit Robert.

Donc le budget total 2009, je l'ai dit, est de 11 485 €, et donc nous vous demandons de bien vouloir soutenir cet événement avec une subvention à hauteur de 3 600 €.

M. LE PRESIDENT.- C'est surtout un soutien aux élèves de l'ENSMM.

Pierre ?

M. CONTOZ.- Ils ont passé combien de bouées en 2008 ?

M. LE PRESIDENT.- Combien de ?

M. CONTOZ.- De bouées ?

M. LE PRESIDENT.- Je n'en sais rien, moi ! Monsieur le Directeur des études de l'ENSMM, vous êtes au courant de ce qu'ils ont fait ?

M. BODIN.- Si mes souvenirs sont bons, je crois qu'il n'y a qu'une bouée et il faut tourner autour de la bouée.

(Rires dans l'Assemblée)

M. LE PRESIDENT.- On connaît bien le caractère malicieux de Pierre CONTOZ, il sous-entendait qu'ils avaient coulé assez rapidement, c'est ça.

Vous savez que nous sommes tout de même très fiers de notre école d'ingénieurs de l'ENSMM qui participe aussi à des courses pour animer des voitures avec des moteurs qui consomment très très peu, enfin il y a des profs de l'ENSMM qui diraient cela mieux que moi. Disons le clairement, c'est un soutien aux élèves ingénieurs de l'ENSMM car il y a toute une dynamique et je rappelle qu'un nombre important qui ne sont pas issus de Besançon restent ensuite ici, sur la Franche-Comté, pour entre autres créer de l'entreprise. C'est très clairement un soutien aux élèves ingénieurs de l'ENSMM. Je crois que c'est ce qu'il faut dire. Bien sûr, s'ils gagnent... mais je pense que confrontés à des Bretons, là-bas, à mon avis je ne suis pas sûr qu'ils arrivent premiers ! C'est un soutien à l'école, voilà, très clairement.

Il n'y a pas de remarque par rapport à cela ?

Il faut que je vous donne la liste des... je l'ai maintenant, des délégués de la CAGB :

FELLMANN à Joëlle SCHIRRER

Jean-Yves PRALON a subi, ou va subir une petite intervention chirurgicale, on lui souhaite donc un prompt rétablissement, il va être absent quelque temps, donc si vous pouvez lui faire passer des messages de sympathie, tout comme à Françoise FELLMANN qui a quelques soucis, c'est plutôt son mari qui a quelques soucis, donc un petit coup de fil, un petit message de sympathie, cela fait toujours du bien, ainsi qu'un autre ami à nous, c'est Jean-Jacques DEMONET qui a aussi des soucis de santé. Passez un petit coup de fil de temps en temps, ceux qui le connaissent bien un petit mot, cela fait toujours plaisir. Jean-Yves, je crois qu'il se fait opérer ces jours-ci.

M. GIRARD.- C'est fait. Je peux donner des nouvelles.

M. LE PRESIDENT.- C'est fait ? Tu peux donner des nouvelles ?

M. GIRARD.- L'opération a réussi, elle s'est très bien passée. Il est bien réveillé, il n'y a pas de souci.

M. LE PRESIDENT.- On retrouvera Jean-Yves avec... si cela s'est bien passé, ce n'est donc pas toi qui l'as fait !

(Rires dans la salle)

M. GIRARD.- A charge de revanche !

M. LE PRESIDENT.- C'était une plaisanterie !

M. GIRARD.- Ce n'est pas ma spécialité, je vous l'annonce tout de suite.

M. LE PRESIDENT.- Je précise que mes liens d'amitié avec Jean-François GIRARD me permettent de faire cela sur le ton de l'humour, il sait très bien que je ne le pense pas.

M. GIRARD.- Par contre, il y a des gens dans la salle qui ont été opérés il n'y a pas très longtemps, et je vous annonce qu'ils étaient au travail le lendemain, pour une intervention qui n'était pas une intervention bénigne.

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est vrai. Donc là, c'était toi, voilà.

En tout cas merci, Jean-François, de nous donner ces nouvelles de Jean-Yves PRALON. Et puis bravo à ceux qui ont été opérés cette semaine et qui sont déjà dans cette salle aujourd'hui.

Teddy BENETEAU De LAPRAIRIE à Danièle POISSENOT

Benoît CYPRIANI à Nicolas GUILLEMET

Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY

Françoise BRANGET à Edouard SASSARD

Elisabeth PEQUIGNOT à Jean ROSSELOT

Jean-Sébastien LEUBA à Nicolas BODIN

Martine JEANNIN à Michel OMOURI

Philippe GONON à Odile FAIVRE-PETITJEAN

Françoise GILLET à Gérard GALLIOT

Abdel GHEZALI à Lazhar HAKKAR

Je dois aussi vous signaler l'arrivée dans nos services d'un nouveau directeur des services financiers qui remplace Cécile GENTY-GUEMARD, c'est Laurent, je n'ai pas retenu, le nom est un peu compliqué. Voilà, levez-vous que l'on vous voie, et vous vous présentez. C'est Laurent ?

M. VAN HERREWEGHE.- Laurent VAN HERREWEGHE.

M. LE PRESIDENT.- VAN HERREWEGHE, voilà, donc qui arrive, de quelle région vous arrivez ?

M. VAN HERREWEGHE.- De Normandie.

M. LE PRESIDENT.- De Normandie, voilà, il a quitté le Calvados pour la Gentiane !

Bienvenue ici, et vous allez travailler avec nos services financiers et sous la conduite, entre autres, du Directeur général, mais de Gabriel BAULIEU et de Marie-Odile CRABBE-DIAWARA.

M. MARTIN.- Le Camembert pour le Mont d'Or.

M. LE PRESIDENT.- Ou le Camembert pour le Mont d'Or, absolument !

On va donc continuer puisque nous allons continuer comme nous avons commencé là, donc sur la commission 4, Energie Cité, Nicolas GUILLEMET.

Rapport n°4.1 – Adhésion à Energie Cités

M. GUILLEMET.- Le rapport 4.1, Adhésion à Energie-Cités. L'association européenne Energie-Cités œuvre dans le domaine de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables. Il est proposé de renouveler, comme l'an dernier, l'adhésion du Grand Besançon à l'association et de s'acquitter de la cotisation d'un montant annuel de 2 500 €.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, ça, c'est un bon exemple de présentation, c'est concis comme dossier, c'est bien. Mais oui, cela permet le temps du débat, et si vous avez des questions à poser, entre autres sur Energie Cités qui est une association, vous le savez, qui a été créée à Besançon, dont le siège est à Besançon, et qui est reconnue maintenant au moins dans toute l'Europe pour la qualité... et même au-delà de l'Europe pour la qualité de ses travaux, elle a été créée il y a déjà quelques années, entre autres par Paulette GUINCHARD, et c'est Robert SCHWINT qui en avait été le premier président. Maintenant le Président doit être un Norvégien.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas.

Le point suivant, Nicolas.

Rapport n°4.2 – Opération Fleurissement 2009

M. GUILLEMET.- Rapport 4.2, un tout petit peu plus long, c'est l'opération fleurissement 2009. Donc chaque année les habitants du Grand Besançon peuvent participer à l'opération fleurissement qui a pour objectif d'améliorer le cadre de vie. Cette opération qui récompense les réalisations les plus remarquables rencontre un grand succès, les réalisations sont jugées par un jury indépendant en fonction de différents critères, notamment les pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.

Parallèlement, des formations aux bonnes pratiques sont accessibles gratuitement à tous les acteurs de l'embellissement, c'est-à-dire le grand public, les agents communaux, les élus, les bénévoles et les enseignants.

Le présent projet de délibération porte donc sur l'approbation du règlement 2009 que vous trouverez ci-après, et des montants de subventions à verser à la société d'horticulture du Doubs d'un montant de 5 200 €, et à l'Etablissement Public Local de formation professionnelle et de promotion agricole de Châteaufarine pour un montant de 2 900 €.

M. LE PRESIDENT.- C'est une opération qui est importante parce qu'elle mobilise beaucoup de monde dans l'ensemble des villages, et des villes, d'ailleurs, et qui suscite toujours beaucoup d'intérêt.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

Très bien, Nicolas, rapport suivant.

Rapport n°4.3 – Fonds centres de village : programmation

M. GUILLEMET.- Rapport 4.3, Fonds centres de villages. On vous présente des projets pour information ou pour programmation dans le cadre de fonds centres de village, il est aujourd'hui proposé une subvention de 1 931,20 € pour la sécurisation de la cheminée du site industriel de Deluz. Donc vous voyez les projets.

Depuis le changement du projet fonds centres de village, la commission 4 travaille dès en amont sur les projets.

Je tenais à remercier Madame BARASSI, le maire de Deluz, pour avoir, sur la recommandation de la commission, fait appel à une entreprise d'insertion qui est BTP service 70, je crois.

M. LE PRESIDENT.- C'est un sujet qui était un petit peu en dehors des fonds de centres de village, mais enfin c'était important que l'on puisse aider la commune de Deluz sur ce type d'opérations car c'est vrai que là-bas il y a un gros problème qui se pose entre autres à Deluz autour de cette usine, et un autre problème se posera, je ne sais pas comment on le réglera, c'est le problème de la toiture, je crois.

M. GUILLEMET.- Une partie de la toiture, oui.

M. LE PRESIDENT.- C'est pour ça que même en n'étant pas vraiment dans le cadre du...

M. GUILLEMET.- Dans le cadre du programme fonds de village, et en plus ce n'est pas facile de le faire rentrer dans le cadre du développement durable, c'est pour cela que d'avoir fait appel à une entreprise d'insertion est assez intéressant.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, encore une participation de l'Agglomération.

Ne prend pas part au vote, conseiller intéressé, Madame BARASSI, bien sûr.

Pierre ?

M. CONTOZ.- Pas sur le fond du dossier, mais je trouve que c'est un peu péjoratif de mettre les termes "communes pauvres" ou "communes riches".

M. LE PRESIDENT.- Tu as vu cela où ?

M. GUILLEMET.- C'est la page d'après, en fait c'est la terminologie qui est...

M. LE PRESIDENT.- Je ne l'avais pas vu mais tu as raison.

M. GUILLEMET.- On attribue les subventions par rapport à la grille qu'on avait votée, et c'est vrai qu'on avait mis ces termes-là.

M. LE PRESIDENT.- Il ne faut pas faire ça ! C'est comme il n'y a pas des petites communes et des grandes communes, il y a des communes, et il n'y a pas des communes pauvres et des communes riches, il y a des communes qui ont des revenus moins importants que d'autres. Mais je crois que tu as raison, il faut bannir cela de notre... Jean-Paul ? Il faut bannir cela, même s'il y a des guillemets, avec Nicolas, bien sûr ! Je pense qu'il faut trouver autre chose, mais tu as raison, c'est très péjoratif. Et puis, vous savez, on peut être pauvre financièrement et riche intellectuellement, cela ne veut donc rien dire. Bien sûr, ce n'est pas ceux qui se croient les plus riches qui sont forcément les meilleurs.

Vous étiez classée quoi, commune pauvre ou riche, Madame BARASSI ? Vous étiez commune quoi ?

M. GUILLEMET.- Moyenne, intermédiaire.

M. LE PRESIDENT.- Vous modifiez donc cela, on ne veut plus le voir, on mettra autrement, niveaux 1 ou 2. C'est facile, vous mettez commune niveau 1 DSC inférieure à 26, comprise entre 18 et 26,

et supérieure à 18.

Il n'y a pas de remarques ?

Monsieur GUILLEMET, rapport 4.5.

Rapport n°4.4 – Marchés de produits locaux : appui apporté dans le cadre de Sauge

M. GUILLEMET.- Rapport 4.4, marchés de produits locaux.

M. LE PRESIDENT.- 4.4, pardon.

Madame BARTHELET et Monsieur OYTANA ne prennent pas part au vote sur ce dossier.

M. GUILLEMET.- Appui apporté dans le cadre de Sauge. En septembre 2008, la commission Développement Durable, Environnement et Cadre de vie a proposé de poursuivre le travail engagé dans le cadre du projet Sauge pour le développement des circuits courts.

Par conséquent, suite à la demande de la commune de Pelousey pour un accompagnement du Grand Besançon dans sa démarche de création de marché, un principe d'intervention doit être défini.

Il est proposé d'aider à la création de deux nouveaux marchés en 2009, pour un montant maximum de 7 000 €, dont 3 500 € par marché.

M. LE PRESIDENT.- Le premier c'est donc sur Pelousey.

M. GUILLEMET.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Oui, Serge.

M. RUTKOWSKI.- Je ne remets pas en cause ce marché, sauf que j'aurais aimé qu'un maillage soit fait sur les différents marchés qui sont déjà réalisés sur le secteur, puisqu'à Auxon-Dessus on en a un qui regroupe tout de même 25 exposants et que Pelousey est à 4 kilomètres et que vous mettez dans votre rapport : « Initier une concurrence entre eux », donc avec un marché à 4 kilomètres on commence déjà à rentrer dans la concurrence, je pense. Donc j'aurais aimé plutôt qu'il y ait déjà une étude de faite sur ce qui se réalise déjà sur le secteur avant de mettre d'autres marchés en place et surtout de les subventionner.

M. LE PRESIDENT.- Oui, en plus il y a la subvention à hauteur de 3 500 €.

M. RUTKOWSKI.- Oui, mais on dit qu'on fait une non-concurrence entre nous et puis on ne tient pas compte de ce qui est déjà en place.

M. GUILLEMET.- En termes de chronologie, ce qui s'est passé c'est que le marché de Pelousey allait se mettre en place et justement, on s'est rendu compte qu'il y avait un marché à côté et qu'il fallait qu'on arrive à structurer pour éviter que cela arrive les prochaines fois, mais là, le coup était déjà parti.

M. LE PRESIDENT.- Madame le Maire de Pelousey.

Mme BARTHELET.- Oui, c'est effectivement vrai qu'on avait, nous, demandé à la fois à la Chambre d'Agriculture du Doubs et à la CAGB, on a donc eu les premiers contacts à l'automne dernier, et c'est la première chose qu'on nous a demandée, de patienter un peu justement le temps de vérifier la faisabilité par rapport aux communes voisines, et c'était bien la préoccupation de Cécile PIGANIOL, donc c'est vrai qu'on

n'a pas eu connaissance du marché d'Auxon, on l'a découvert très tardivement, et je ne sais pas si Auxon a sollicité la CAGB mais on n'était pas au courant. Le but n'était pas, bien entendu, au départ, de concurrencer les voisins, très sincèrement on n'était pas au courant, et d'ailleurs je ne crois pas que ce soit un marché de producteurs aussi complet, enfin je ne pense pas que l'on soit exactement sur les mêmes critères, apparemment.

M. LE PRESIDENT.- Si je comprends bien, concernant votre marché...

Mme BARTHELET.- Notre marché, c'est vraiment un marché uniquement de producteurs.

M. LE PRESIDENT.- C'est un marché un peu bio, circuit court, c'est ça ?

Mme BARTHELET.- On ouvre la porte au bio mais ce n'est pas uniquement bio.

M. RUTKOWSKI.- C'est identique, une bonne partie des exposants ont été pris sur le territoire Nord de Besançon, même en termes d'élevages ou de producteurs puisqu'on a le Tuyé de Oiselay qui produit ses cochons sur place, il fait directement sa charcuterie sur place. On n'a pris que des gens pareils, ce n'est pas pour remettre en cause le marché de Pelousey.

M. LE PRESIDENT.- Non, je sais bien.

M. RUTKOWSKI.- Mais je pense qu'il faudra faire vraiment attention à cela pour que, si on veut que tous les marchés soient viables et puissent tourner, le fait de faire un marché c'est d'avoir des exposants, et les exposants c'est qu'ils puissent aussi en vivre, c'est éviter ce genre de situation et qu'on ne nous mette pas des marchés trop près les uns des autres.

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison, Serge, mais est-ce qu'après, nous, Agglomération, on peut décider que Pelousey n'a pas le droit de faire un marché ?

M. RUTKOWSKI.- Non, mais alors il ne faut pas les subventionner, moi je n'ai pas demandé de subvention, donc vous faussez la concurrence, à ce compte-là ! Eh oui !

M. LE PRESIDENT.- Tu en demandes une, on te l'accordera à titre rétroactif !

M. GUILLEMET.- Il n'y en a que deux par an, alors...

M. RUTKOWSKI.- Merci Monsieur le Président, j'ai bien pris note de votre offre.

M. LE PRESIDENT.- Je crois... je ne suis pas un affreux libéral, mais vous savez, les marchés, ce qui fait qu'un marché fonctionne, ce n'est pas 3 500 € de subvention, c'est qu'il y a autour un potentiel de clientèle et qu'il est attractif. Donc moi je pense que c'est aussi notre intérêt de favoriser sur le territoire... alors bien sûr ça fait proche, je suis d'accord avec toi, de favoriser l'implantation de marchés, cela permet aussi à des producteurs locaux de trouver des débouchés.

Alors nous, est-ce qu'on a le droit de refuser un marché à Pelousey ? Moi...

Mme BARTHELET.- Il est clair qu'on est en train de découvrir effectivement de nombreux producteurs locaux, c'est très intéressant, donc je ne pense pas forcément que l'on va nuire à celui d'Auxon.

M. LE PRESIDENT.- Je comprends la remarque du maire d'Auxon-Dessus, mais bon...

M. GUILLEMENT.- Nous serons vigilants pour les prochaines fois.

M. LE PRESIDENT.- Tu veux en faire un à Mazerolles ?

M. PARIS.- Non, non.

La première question à se poser c'est : est-ce qu'il y aura effectivement concurrence, est-ce qu'on connaît la périodicité des marchés ?

M. GUILLEMET.- Voilà, c'est ça, je voulais vous dire qu'il faudra peut-être s'arranger avec les jours pour voir...

M. PARIS.- Il y a concurrence si c'est le même jour, mais si c'est à une semaine d'intervalle il n'y a pas plus de concurrence.

M. RUTKOWSKI.- C'est bien ce que je suis en train de dire, il faut justement recenser tout ce qui se fait en termes de calendrier, de fréquentation et de concurrence aussi entre nous pour ne pas, justement, fausser tout ce qui est en train de se mettre en place.

M. LE PRESIDENT.- Quel jour c'est, chez vous ?

Mme BARTHELET.- Pour celui de Pelousey, on a choisi effectivement au départ de s'intercaler avec celui de Pugey qui nous semblait être... puisqu'ils étaient les deux soutenus par le projet Sauge, donc c'est le deuxième samedi du mois à partir du 13 juin, et c'est un par mois.

M. LE PRESIDENT.- C'est comme chez toi, Serge ?

M. RUTKOWSKI.- Nous, c'est tous les dimanches.

M. LE PRESIDENT.- Vous voyez, ce n'est pas le même jour.

Mme BARTHELET.- Et nous, c'est le samedi matin, il y a donc moyen de s'entendre.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas ce que je veux dire, je ne remets pas du tout en cause le marché de Pelousey, je dis qu'il faut faire très attention à ce que l'on fait, parce qu'autrement on casse tout ce qu'on va réaliser.

M. JAVAUX.- Je voulais savoir c'est pour faire quoi les 3 500 €, parce qu'un marché, les gens viennent, ils s'installent, à quoi va servir la subvention ? A acheter des poubelles, à faire quoi ?

Mme BARTHELET.- Non, pas du tout. La subvention nous permettra de communiquer, tout simplement, c'est la réalisation des affiches, c'est vraiment une aide uniquement à la communication.

M. LE PRESIDENT.- L'objectif... mais ce n'est pas le dossier le plus important de la soirée de ce soir !

M. GUILLEMET.- Ah si ! Quand on touche à la nourriture c'est important !

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais tout de même rappeler l'objectif de Sauge qui est de favoriser le développement de l'agriculture périurbaine. Je pense effectivement qu'il faut veiller à ce que 2 communes à 4 kilomètres l'une de l'autre, il n'y ait pas un marché avec les mêmes produits le même jour à la même heure, en l'occurrence là cela se passe bien puisqu'il y en a un c'est les samedis et l'autre le dimanche une fois par mois. Donc on peut demander à la commission de faire en sorte qu'elle veille bien à ce que les marchés, il n'y ait pas dans deux villages contigus un marché le même jour à la même heure.

Quand, effectivement, pour répondre à la question de Thomas JAVAUX, qu'est-ce qu'on va faire avec cet argent, je pense que c'est une action de communication, peut-être quelques aménagements à faire sur le marché, et puis c'est aussi une volonté... on a intérêt quand même, vous savez, à aider, par ce moyen ou par d'autres moyens, on a intérêt à aider, il y a une grande demande de la population de pouvoir consommer des produits sains, des produits de l'agriculture régionale, des circuits courts, et puis parce qu'aussi quelquefois c'est de meilleure qualité et c'est moins cher, donc voilà, et moi je vois difficilement le droit de refuser un marché, même pas à Amagney.

M. JAVAUX.- Justement, j'allais proposer ma candidature pour la deuxième place parce qu'on a l'idée d'en faire un à Amagney, on a un producteur maraîcher bio, donc produits sains plutôt, on va dire, parce qu'il n'a pas l'appellation bio, c'est les établissements Paquier et donc c'est vraiment quelqu'un du cru qui ne fait de concurrence à personne, donc on se positionnera pour la deuxième subvention.

M. LE PRESIDENT.- On a bien pris en compte ta candidature, et comme tu as dit que tu ne savais pas à quoi servait l'argent, tu n'as même pas besoin de subvention !

M. JAVAUX.- Pour avoir une meilleure communication.

M. LE PRESIDENT.- On va arrêter là-dessus, si vous le voulez bien, parce que c'est amusant, mais...

M. GUILLEMET.- On est au début de la démarche, le but c'est vraiment de promouvoir les circuits courts.

M. LE PRESIDENT.- S'il y en a un à Amagney, c'est très bien aussi.

M. GUILLEMET.- Et que demain ou dans quelques années il y ait des marchés dans toutes les villes de la Communauté d'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Qu'il y en ait autant que de vide-greniers.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Sachant que nous avons pris en compte la remarque du maire qui a fait un marché sans subvention et que toi tu te positionnes pour le prochain, d'accord.

Il n'y a pas d'autres remarques ?

Et on félicite quand même le maire de Pelousey de favoriser les marchés de proximité.

Ne prennent pas part au vote Catherine BARTHELET et Claude OYTANA.

"Ensemble pour gérer un territoire" rapport 4.5.

M. GUILLEMET.- L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'environnement a répondu à un appel à projets émanant de la fondation de France, le projet présenté vise à impliquer les acteurs des 4 quartiers d'habitat social, choisis dans 4 villes ou agglomérations de la région, dans les politiques environnementales de leur collectivité et de favoriser leur engagement vers des démarches écocitoyennes et participatives.

Le CPIE du Haut-Doubs, coordinateur du dispositif, sollicite le Grand Besançon pour une aide financière d'un montant de 8 253,75 €.

Toutefois, l'opération proposée se limite au recensement des dispositifs existants de dialogue et de concertation des habitants et à la définition des actions de sensibilisation pouvant être mises en œuvre. La phase concrète de sensibilisation des habitants aux problématiques environnementales nécessitera le recours à des prestations extérieures.

Des dispositifs d'information et de sensibilisation des Grands Bisontins étant déjà mis en œuvre pour les collectivités, il est proposé de limiter la participation du Grand Besançon à 3 000 € pour cette opération.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté.

"Sauve ta planète"

M. GUILLEMET.- Rapport 4.6, l'Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique (l'ITEP) de Novillars souhaite initier un programme d'éducation à l'environnement auprès des élèves de ses 4 classes spécialisées basé sur l'approche ludique et éducative et du travail en commun. Les actions envisagées aborderont les thématiques des économies d'énergie, du tri et recyclage des déchets, de l'embellissement de l'école et de l'aménagement d'un arboretum qui est unique, en fait, sur la Communauté d'Agglomération.

Pour la réalisation de cette opération, l'ITEP de Novillars...

M. LE PRESIDENT.- "Unique" je ne suis pas sûr.

M. GUILLEMET.- Dans les écoles. Non, ils ont vraiment un superbe arboretum avec des espèces locales.

M. LE PRESIDENT.- Il me semble qu'il y en a un à Deluz, d'arboretum. Non ? Madame le maire de Deluz, il n'y a pas un arboretum près de chez vous ?

M. GUILLEMET.- Vous avez un arboretum dans votre école ?

(Réponse inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Il me semble. Près de l'école ? Non ?

M. GUILLEMET.- Il y a à peu près une centaine d'espèces locales, c'est vraiment un arboretum qui est intéressant, donc du coup il y a tout un programme pédagogique autour de cela qui est intéressant.

Pour la réalisation de cette opération, l'ITEP de Novillars sollicite la participation financière du Grand

Besançon à hauteur de 1 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Tout le monde est d'accord pour 1 000 € de subvention à l'ITEP de Novillars.

Est-ce qu'il n'y a pas un problème de sono ? Parce que j'ai l'impression que la salle revient très très fort et que là c'est un peu sec. Si, dans les coulisses, là-bas, vous pouviez régler un peu, peut-être mettre un peu moins d'aigu, mettre un peu plus de douceur dans nos voix.

Rapport n°8.1, Jean-Pierre GOVIGNAUX, actions foncières.

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes

Rapport n°8.1 – Actions foncières

M. GOVIGNAUX.- Il vous est demandé d'approuver la demande d'adhésion à l'EPF de la Communauté de communes des Vallons de Sancey, à savoir 18 communes représentant 3 254 habitants. Lors de sa réunion du 10 février dernier, le Conseil d'administration de l'EPF s'est prononcé favorablement. Je vous rappelle que l'EPF compte aujourd'hui 11 membres, le Département et 10 Communautés de communes ou d'Agglomérations, soit 232 communes pour 350 000 habitants.

Il vous est demandé également d'approuver le versement d'une subvention de 20 000 € à l'Agence Foncière qui est antérieure à l'EPF mais qui continue d'exercer ses missions d'expertise pour l'EPF notamment.

Vous êtes également invités à approuver le versement de notre cotisation pour les années 2008-2009, à savoir 60 €.

Enfin, vous êtes informés que l'EPF a acquis au second semestre 2008 des terrains pour la zone de Marchaux – Chaudefontaine et une propriété à Besançon sur l'emprise du TCSP.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

L'EPF fait un excellent travail pour l'Agglomération, c'est un partenaire essentiel pour négocier.

Il n'y a pas de remarques ?

C'est donc adopté.

Jean-Pierre.

M. REYLE.- Jean-Louis.

M. LE PRESIDENT.- Excuse-moi, je ne t'ai pas vu.

M. REYLE.- Je voulais juste dire que l'EPF, c'est très bien pour les communes, mais l'Agence Foncière aussi, quand les petites... les communes, il n'y a pas de petites communes, je le sais, mais il y en a qui ont moins de moyens, quand vous avez des achats à faire l'Agence Foncière est très efficace.

M. LE PRESIDENT.- Aussi, absolument.

M. REYLE.- Pour les petites communes c'est très important. Si vous avez des acquisitions à faire, vous avez des problèmes juridiques ou autres, ou d'indivisions, ils sont là pour vous aider et c'est très important.

M. LE PRESIDENT.- Oui, absolument.

On est donc d'accord pour cette subvention versée à l'Agence Foncière et sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Vallons de Sancey à l'EPF.

Très bien. Ensuite, rapport n°9.I, Jean-Pierre.

Commission n° 09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.I – Avenants aux marchés de collecte des déchets

M. TAILLARD.- Vous avez tous gardé en tête qu'à l'échéance du 1^{er} juillet 2010 le service des déchets de l'Agglomération va passer à une nouvelle étape d'harmonisation puisque toutes les communes de la périphérie bénéficieront du même service, de la même fréquence et du même système de conditionnement des déchets, et donc à ce titre, pour préparer cette échéance du 1^{er} juillet 2010, il fallait prolonger environ une dizaine de contrats de collecte avec des prestataires divers pour que tous se terminent précisément à la date du 30 juin 2010.

Ce qui vous est proposé ce soir, c'est d'entériner les projets de prolongation de ces différents contrats pour qu'ils se terminent tous très précisément le 30 juin 2010.

M. LE PRESIDENT.- Donc c'est pour recaler tout ça sur une date fixe.

Très bien.

Est-ce qu'il y a des... donc là il va y avoir un appel d'offres qui va être relancé, c'est ça ?

M. TAILLARD.- Là, il s'agit d'extensions sur des durées mineures qui se font donc en procédure simplifiée.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Merci Jean-Pierre.

Tarifs GINKO, Jean-Claude ROY.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

Rapport n°2.I – Tarifs GINKO 2009-2010

M. ROY.- Le rapport qui vous est présenté présente l'évolution des tarifs GINKO prévus pour la rentrée scolaire prochaine. Les tarifs proposés qui pourront être appliqués à compter du 1^{er} septembre sont donc ceux que nous avons initialement prévus pour septembre 2008 dans l'annexe 7 de la DSP de juillet 2005. Je rappelle que le Conseil communautaire de la CAGB, en 2005, s'était fixé comme objectif de restaurer un certain équilibre entre le coût des services et le tarif fait aux usagers, un équilibre que nous aurions pu mieux préserver si nous avions augmenté régulièrement plutôt que de laisser cette année les tarifs au même prix.

Dans le cadre de cette négociation, en juillet 2005 l'accent avait été mis particulièrement sur cette attente forte visant à proposer une gamme tarifaire qui permette d'améliorer le niveau des recettes sans dégrader le niveau de fréquentation de notre réseau. Je rappelle que dès septembre 2002 nous avons créé un territoire de solidarité entre les 59 communes, puisque nous avons créé un tarif unique communautaire, alors qu'auparavant le syndicat mixte des 36 communes payait le double des tarifs des Bisontins. Donc

aujourd'hui tout le monde paie le même prix sur l'ensemble des 59 communes.

Je rappelle aussi que le prix doit être rapporté à l'offre que nous faisons de services à nos concitoyens, c'est, sur le territoire des 59 communes, 51 kilomètres par habitant et par an, c'est le double de la moyenne nationale, c'est donc un service que nous rendons à nos populations, un service de qualité, il ne peut donc pas être gratuit, il a un coût, ce coût doit être juste. Et pour ceux qui sont en difficulté, vous savez que nous avons mis en place des tarifs sociaux, « SESAME » social, « SESAME » CMUC, et qu'au-delà, pour ceux qui sont encore plus dans le besoin, les CCAS viennent en recours pour ceux qui sont dans le besoin.

Voilà, je n'avais pas l'intention de commenter les tarifs les uns après les autres, ils vous sont commentés d'une manière très explicite dans ce rapport. Je vous demande donc de valider cette tarification telle qu'elle vous est présentée dans ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

C'est adopté.

Rapport 2.2, avenant n°11.

Rapport n°2.2 – Avenant n°11 à la DSP relative à la réduction de la contribution forfaitaire et à l'augmentation des titres

M. ROY.- Les résultats de l'exercice 2007 avaient conduit la CAGB et notre exploitant à conclure un avenant prévoyant notamment, je l'avais dit précédemment, un gel des tarifs à la rentrée de septembre 2008 sans incidence alors sur le montant de la contribution financière forfaitaire. Les parties avaient convenu de se revoir en 2009 afin de décider des évolutions à appliquer en 2009, on vient donc de délibérer, au regard de ces conditions économiques nouvelles, et notamment avec la forte hausse des carburants en 2008, le Grand Besançon, en accord avec le délégataire, avait décidé de l'augmentation que l'on vient de voter en septembre 2009 et de diminuer corrélativement le montant de la contribution financière forfaitaire. C'est l'objet de cet avenant n°11 qui se traduit donc, comme vous le voyez dans le résumé, par une diminution de cette contribution de la collectivité à hauteur de 130 000 € HT pour 2009, c'est sur une durée de 4 mois, et de 200 000 € HT pour 2010, c'est pour une durée de 6 mois parce que c'est là que s'arrêtera la DSP que nous avons mise en place en juillet 2005.

Voilà l'objet de cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Donc on va récupérer un peu d'argent, on va en dépenser moins.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté.

Rapport suivant.

Rapport n°2.3 – Avenant n°2 au marché de travaux "Réalisation de 4 itinéraires cyclables"

M. ROY.- C'est un aménagement qui jouxte la RD 486 à proximité de Braillans, c'est l'itinéraire cyclable du Lot 2. Il a été identifié la nécessité de compléter l'aménagement prévu par la mise en place de 100 mètres de barrière en bois à l'endroit où la piste cyclable côtoie le RD 486. Ces travaux sont d'un montant de 6 658 € HT, ils nécessitent donc la validation par une délibération, par un avenant n°2, puisque le pourcentage d'augmentation dépasse les 3 % du montant du Lot 2.

Voilà l'objet de cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Ils vont avoir une belle piste cyclable, là-bas, à Braillans.
Il n'y a pas de remarques ?
C'est adopté.

Rapport n°2.4 – Projet de Charte de partenariat avec La Poste dans le cadre de son Plan de Déplacements d'Entreprise

M. ROY.- Dans le rapport suivant, il est proposé au Grand Besançon d'accompagner une démarche PDE, de Plan de Déplacements d'Entreprise, qu'initie La Poste en son sein. La Poste sur Besançon, enfin sur les 59 communes, cela regroupe 1 200 agents, et nous avons plaisir à voir une administration, une grande administration, s'engager à communiquer auprès de ses agents pour valoriser les produits notamment que met à disposition la gamme GINKO et c'est donc un partenariat qu'il est proposé de conclure pour communiquer, nous en interne, et La Poste en son sein, et ce partenariat n'a pas d'incidence financière, c'est un accompagnement, on met en place nos services et on les propose pour accompagner cette démarche qui est une démarche intéressante.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ?
C'est adopté.
Le dernier point, le 2.5.

Rapport n°2.5 – TCSP : mise en place des jurys pour les marchés de maîtrise d'œuvre "Systèmes et guidage"

M. ROY.- J'attire votre attention sur ce rapport parce que je vous propose de le modifier dans le sens que nous recherchons à optimiser les coûts du projet de TCSP, vous le savez, et donc il est de plus en plus envisagé de rechercher une solution pour les systèmes courants faibles à partir de notre savoir-faire puisque notre prestataire exploitant a mis en place des technologies nouvelles, et nous pourrions reprendre pour le système courants faibles ce que nous savons faire et le valoriser, et le moderniser.

En conséquence, il convient de retirer de ce rapport tout ce qui concerne le marché de maîtrise d'œuvre courants faibles. C'est ainsi que dans le résumé il convient, à la deuxième ligne, de dire que nous constituerons deux jurys au lieu de trois. Dans le troisième alinéa, il est proposé dans le présent rapport la constitution d'un jury pour la passation du marché de maîtrise de systèmes « courants forts », d'un jury pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre systèmes « guidage et signalisation », nous supprimons le jury dont je viens de parler, « courants faibles ». Pour ces deux jurys, ils seront composés comme il vous l'est indiqué dans ce rapport, du Président Jean-Louis FOUSSERET et de son représentant Alain BLESSEMAILLE. Je ne vais pas désigner ensuite les titulaires et les suppléants, ce sont déjà ceux qui avaient été retenus, si vous vous rappelez, pour siéger dans le jury du centre de maintenance qui a siégé la semaine dernière, ce jury est complété par des personnalités désignées par le Président, par quelques personnalités qualifiées par Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, et par Monsieur le Comptable du Trésor.

Et puis dans la prononciation de la délibération vous supprimerez aussi dans le texte "Elire les 5 membres titulaires des 5 membres suppléants des jurys pour les deux marchés - au lieu de trois - donc pour les deux marchés de maîtrise d'œuvre courants forts et système de guidage, conformément au Code des Marchés Publics".

Voilà, Monsieur le Président, l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Questions diverses

Rapport n°10.1 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Le rapport 10.1, c'est l'état des décisions du Président dans le cadre de sa délégation, est-ce que vous avez des questions à me poser ? Il n'y en a pas.

On va donc repasser maintenant au rapport n°1.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 – DSC 2009 – Volet solidarité sociale et fiscale

M. BAULIEU.- Le premier rapport est relatif à la DSC 2009. Vous savez que la Dotation de Solidarité Communautaire doit faire l'objet d'un vote chaque année, donc ce rapport vise à proroger le règlement d'attribution de la DSC au titre de l'exercice 2009, et donc d'en confirmer le montant sur le volet solidarité sociale et fiscale à hauteur de 2 025 000 € avec la répartition que vous avez dans les pages qui suivent, de surseoir à la validation du montant de la DSC volet solidarité économique et gens du voyage, et de verser une avance basée sur le montant 2008 au titre du volet de solidarité économique.

Vous avez donc tous les éléments dans le rapport, sachant que nous ne changeons rien aux règles précédentes.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Parce que l'année dernière, en séance, on avait vu des choses qui n'étaient pas très cohérentes, je ne me souviens plus chez qui. Il y a deux ans, je crois que c'était avec Jacques qu'il y avait un truc, avec Auxon-Dessous, oui.

Tout le monde s'y retrouve ? Pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport suivant.

Rapport n°1.1.2 – Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (février 2009)

M. BAULIEU.- Les rapports suivants sont assez classiques, demande de garantie d'emprunts compétence Habitat.

M. LE PRESIDENT.- Ne prennent pas part au vote : POISSENOT, HINCELIN, FOUSSERET, LOYAT, MENETRIER et GONON.

M. BAULIEU.- Il s'agit de sept demandes pour un montant total de 3,3 M €, et vous avez les différents bailleurs concernés : Néolia, Habitat 25 et la SAIEMB sur différentes opérations. Vérification des ratios prudentiels étant faite, pas d'observation particulière.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Il n'y en a pas.

M. BAULIEU.- Même exercice sur demande de garantie d'emprunt compétence Economie, sur une demande déposée par la SAIEMB sur deux opérations, construction d'un bâtiment d'activités industrielles pour l'entreprise, je ne sais pas si on dit ARE ou ARÉ Electronique, en Zone Urbaine Franche.

M. LE PRESIDENT.- On dit A.R.E.

M. BAULIEU.- A.R.E., voilà, comme cela on s'en sort bien, merci.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais c'est comme cela qu'on l'appelle. On dit même A.R. Electronique, le vrai nom.

M. BAULIEU.- Donc A.R. Electronique, voilà. Donc vous êtes davantage invités à voter ce rapport, et de même que l'autre opération restructuration des abattoirs de Besançon dans le prolongement de l'acquisition faite par la SAIEMB l'an dernier. Donc vous avez des indications sur le montant de la garantie, sur 935 000 €, avec la répartition par opération, ce en quoi cela consiste, et également le tableau de vérification du respect des ratios prudentiels.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté.

Je voudrais juste faire une remarque par rapport aux abattoirs. C'est une très bonne opération qui a été menée l'année dernière, je crois, c'est ça ?

M. BAULIEU.- Oui, 2007 déjà.

M. LE PRESIDENT.- En 2007 grâce à la collaboration entre la Région de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs, la CAGB, la Chambre d'Agriculture, la Ville de Besançon, les quatre banques : la BNP, le CIAL, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole, qui a permis de sauver l'abattoir de Besançon, l'abattoir franc-comtois. Il n'y aurait quasiment plus d'abattoir ici en Franche-Comté, et il a été sauvé par cette collaboration. Et la SAIEMB a mis un peu d'argent pour la rénovation du bâtiment, et cette année on m'a communiqué le bilan en matière d'économies d'énergie, c'est absolument fantastique puisque je crois que cette année, les abattoirs, il va y avoir une consommation d'énergie minorée de 70 000 €, c'est-à-dire que quand on parle de développement durable et qu'on investit au bon endroit au bon moment, les exploitants vont récupérer 70 000 € de charges, ce qui est moins, je crois, que le loyer qu'ils paient, ce qui veut dire qu'en ayant bien visé au niveau de l'investissement sur les économies d'énergie, ils paient 70 000 € de moins mais surtout, comme c'était quand même un fonctionnement qui était limite, on conforte le fonctionnement de l'abattoir de Besançon.

Je dis les chiffres de tête mais c'est de cet ordre-là, et un, rappeler que cette opération était exemplaire et qu'elle permet de conserver ici un abattoir en Franche-Comté, puisque celui de Poligny, vous le savez, a été fermé avant même d'avoir été ouvert, je crois.

M. BAULIEU.- De Champagnole.

M. LE PRESIDENT.- De Champagnole, pardon, oui. Avant même d'avoir été ouvert, et que là, grâce à cela, on peut espérer que l'abattoir va subsister puisque c'est 70 000 € de charges en moins à payer en matière, je crois que c'est d'eau et d'électricité.

M. BAULIEU.- Le chaud et le froid.

M. LE PRESIDENT.- Le chaud et le froid, voilà, c'est ça, c'est 70 000 € de moins.

C'est donc vraiment un élément que je voulais donner pour qu'on puisse y réfléchir quand on doit... bien sûr ce n'est pas toujours aussi parlant que ça, mais là, c'est quand même évident. En plus c'était une bonne opération qui a été faite pour l'ensemble des producteurs, des agriculteurs du Grand Besançon, bien sûr, mais aussi francs-comtois.

Oui, Raymond ?

M. REYLE.- Je voulais savoir si c'est exprès que n'a pas été pris en compte le recensement à partir du 1^{er} janvier 2009 dans le tableau.

M. LE PRESIDENT.- Tu nous parles de quoi, là ?

M. BAULIEU.- Il est revenu sur le dossier DSC, je pense, Raymond.

M. REYLE.- Comment ?

M. BAULIEU.- Tu es revenu sur le dossier DSC, Dotation de Solidarité Communautaire ? Est-ce que tu es revenu sur le dossier de Dotation de Solidarité Communautaire ?

M. REYLE.- DCS, c'est exprès ?

M. BAULIEU.- Je répète que nous prenons pour ces éléments les critères DGF qui enregistrent avec un certain temps de retard les mouvements de population, les nombres de logements sociaux, etc., mais c'est ce référentiel-là que nous avons pris depuis le début et nous nous y tenons, d'où "au rythme de la prise en compte dans les critères DGF" sera pris en compte ici, mais à ce rythme-là.

M. REYLE.- Je n'ai pas compris.

M. BAULIEU.- Sur les critères dont tu parles, donc de population, mais on pourrait parler, cela avait été évoqué aussi ici, le nombre de logements sociaux, nous reprenons les éléments qui sont intégrés dans le calcul DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, et ce sont des éléments qui sont intégrés avec un certain effet retard dans le calcul DGF, donc nous les intégrerons au rythme où ils seront intégrés dans la DGF, c'est ce que nous avons pris comme référence dès le début.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a donc pas de changement.

Je reviens au rapport qui nous intéressait, donc le rapport sur la garantie d'emprunt.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

C'est adopté.

Quelques ajustements techniques.

Ressources Humaines

Rapport n° 1.2.1 – Ajustements techniques

M. BAULIEU.- Le rapport suivant touche aux questions des personnels, ajustements techniques.

Sur un premier dossier il s'agit d'autoriser le Président à recruter une personne par la voie contractuelle dans la mesure où il s'agit... vous avez les qualités de cette personne recrutée en tant que chargé d'études au sein de la direction transports. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne la transformation d'un poste suite à la réorganisation des services à la direction des déchets, et proposition de modifier un poste pour le passer à un poste de rédacteur catégorie B en un poste d'adjoint administratif catégorie C puisqu'il y a un changement de mission.

Et puis transformation d'un poste suite à la réussite d'un agent à un concours, là il y a un aller et retour entre technicien supérieur, ce que nous avons fait en période intermédiaire pour recruter un agent titulaire de la fonction publique d'Etat par voie de détachement, qui a maintenant réussi le concours de technicien supérieur territorial, et nous proposons de restaurer la qualification du poste.

M. LE PRESIDENT.- Ce sont effectivement des ajustements très techniques.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

C'est adopté.

Rapport n° I.2.2 – Renouvellement des conventions de mise à disposition statutaire CAGB / association du PLIE

M. BAULIEU.- Le rapport suivant intitulé « Renouvellement des conventions de mise à disposition statutaire CAGB / association du PLIE », sur ce registre, vous l'avez relevé dans le rapport, nous devons actualiser nos conventions dans la mesure où par effet réglementaire ce genre de mise à disposition doit entraîner une contrepartie financière, et nous procédons ainsi dans ces nouvelles conventions et pour ne pas changer la situation économique et financière existant entre la CAGB, le Grand Besançon, et le PLIE, eh bien nous jouerons sur le montant de la subvention annuelle, de sorte qu'au final le rapport économique sera inchangé mais nous serons en conformité avec le texte sur la pratique des conventions de mise à disposition. Nous avons là deux conventions qui touchent à deux personnels concernés, puisque c'étaient des conventions revenant à renouvellement à échéance, et il y en aura deux autres ultérieurement, l'année suivante.

M. LE PRESIDENT.- Annie MENETRIER, Valérie HINCELIN, Teddy BENETEAU De LAPRAIRIE, Sylvie WANLIN, Bernard MOYSE, Philippe CHANEY, Serge RUTKOWSKI, Jean-Michel CAYUELA et Monsieur FAIVRE Jean-Michel ne prennent pas part au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

On a donc terminé l'ordre du jour.

Je voudrais me permettre de faire une petite remarque quand même, une demande. On a terminé à 19h10, c'est très bien, mais est-ce que nous ne pourrions pas mieux équilibrer quand même les... parce que là, aujourd'hui, à 19h10 on a terminé, alors je sais que ce n'est pas facile... oui, vous pouvez tout de même rentrer tard ce soir, oui, c'est sûr, je vous signe des bons de rentrée à l'heure que vous voulez... il y a encore quelque chose ? Non, on a fini.

Attendez, s'il vous plaît ! Parce qu'on a souvent la remarque, et je crois qu'elle est justifiée, que quand il y a trop de dossiers les derniers dossiers passent trop vite, donc moi je pense que là il y a vraiment... ou on fait un Conseil spécial, parce que là il est 19 heures, remarquez, honnêtement cela me va très bien, comme à vous tous, d'ailleurs, de rentrer, mais il faudrait qu'entre un Conseil qui se termine à 19 heures et un autre qui se termine à 21 heures, voire 22 heures on essaie d'équilibrer parce que c'est très difficile de maintenir l'attention jusqu'à 22 ou 23 heures, et là, c'est un peu... Jean-Paul ?

Ce n'est pas facile, non, mais attendez, si la prochaine fois vous en amenez un très gros j'aurai des remarques et elles seront justifiées. Vous êtes d'accord avec cela ? Parce que si on fait... s'il vous plaît ! Vous

avez le temps de rentrer chez vous, là ! 3 + 1 font 4, j'aime mieux que ce soit 2 et 2, que 3 + 1 parce que c'est trop déséquilibré et en fait, là... en plus il n'y avait pas de gros dossier, mais équilibrer autant que possible les choses, parce que je suis sûr que tout le monde est d'accord avec moi.

Merci.

M. REYLE.- Jean-Louis ?

M. LE PRESIDENT.- Je ne suis même pas sûr que le traiteur soit là !

M. REYLE.- Jean-Louis ?

M. LE PRESIDENT.- Raymond, bon !

M. REYLE.- Jean-Louis, je voulais juste signaler quand même que ce soir il n'y avait pas de dossier spécifique à Besançon et qu'il n'y a pas eu de débat fort en querelles politiques.

(Applaudissements dans la salle)

M. LE PRESIDENT.- Attendez, attendez ! Asseyez-vous une seconde.

S'il vous plaît ! Moi je vais réagir à cela de la façon suivante, nous sommes dans une Communauté d'Agglomération, j'entends là-bas Monsieur le Maire qui applaudit là-bas fortement, non pas toi, le maire de Chalèze ; nous sommes dans une communauté de destins qui s'appelle une Communauté d'Agglomération, nous avons mis des années à construire cette Communauté d'Agglomération parce qu'ensemble nous pouvons aller plus loin, à une période où Belfort et Montbéliard parlent de s'unir ensemble, peut-être même avec Héricourt, en Métropole urbaine, je trouve un peu déplacé, je vous le dis très clairement, que l'on vienne ici, même si c'est à titre amical, faire renaître des oppositions entre la ville et la périphérie.

Un jour prochain, parce que je sais ce qui se dit un peu à droite et à gauche, un jour prochain je ferai... j'ai demandé ce matin que l'on me fasse un document pédagogique pour montrer l'état des transferts dans les deux sens, parce que c'est vrai que c'est un petit peu insupportable d'entendre dire qu'un profite de l'autre ou que l'autre profite de l'un, ce n'est pas du tout comme cela, je n'ai pas dit que vous l'aviez dit, Monsieur CURTY, non, non, attendez, attendez, laissez-moi aller jusqu'au bout.

Donc premièrement je pense qu'à une période où Dijon et Besançon doivent s'allier au niveau de leur CHU, au niveau de leur université, à une période où, je le répète, les grandes villes Nancy et Metz parlent de s'allier ensemble, je ne voudrais pas que dans l'esprit de certains renaisse le ridicule, je ne dis pas que c'est ce que tu as dit mais je profite de l'occasion pour le dire, le ridicule combat d'opposer la ville centre à l'Agglomération, parce que cette Agglomération a besoin d'une ville centre forte, cette Agglomération a besoin de communes de la périphérie fortes, ce département a besoin d'une agglomération départementale forte, et cette région a besoin d'une Agglomération qui soit forte. C'est la première chose.

J'ai demandé ce matin, mais je ne pensais pas vous en parler ce soir, mais qu'on fasse un document pour bien montrer les choses, parce que je sais que certains pensent encore que depuis qu'il y a eu le transfert des transports la Ville a économisé des transports, ou que parce qu'il y a eu le transfert des déchets la Ville a économisé les déchets, dans la population, je parle, mais on va l'expliquer.

Par contre, je demande aussi, parce que c'est vrai que quelquefois il y a des débats bisontino-bisontins ici, le maire de Besançon déplore ces débats, parce que je pense, et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, qu'on ne devait pas refaire ici au Conseil d'Agglomération sous peine de lasser les collègues de la périphérie, les débats bisontins. Je suis heureux que vous le disiez, mais moi c'est mon souhait, on ne refait pas ici, à l'Agglomération, les débats du Conseil de Montfaucon ou d'Ecole-Valentin. Quelquefois,

effectivement, on refait ici les débats du Conseil municipal de Besançon, ça, je suis comme vous, je le déplore, et c'est ce que voulait dire notre ami maire de Chalèze, je le déplore aussi. Simplement, j'espère que le message sera entendu par toutes celles et tous ceux qui, ici, lancent ce type de débats pour que l'Agglomération puisse effectivement avoir des débats qui concernent l'Agglomération, et que pour nos débats, entre nous, bisontins ou entre vous, habitants de Montfaucon, de Saône, de Mamirolle et d'ailleurs, vous les faites dans vos Conseils municipaux. Voilà, ça c'est ce que je veux dire, je suis d'accord avec vous. Malheureusement, si je rappelle quelquefois certains collègues à l'ordre, on me dit que j'empêche les gens de parler, donc je ne veux pas empêcher les gens de parler, mais à la limite je peux te remercier de l'avoir dit, même notre ami CURTY d'applaudir, parce que si cela peut servir... je ne veux pas dire de leçon, mais que certaines prennent cela, et dans tous les domaines d'ailleurs, ce n'est pas... les uns et les autres parce que cela peut venir aussi de Besançon, de tous les bords, je ne veux stigmatiser personne, mais arrêtons de faire ici des débats qui, effectivement, ne sont que des débats politiques, faisons-les à Besançon, et encore, on a peut-être autre chose à faire.

Et puis d'autre part, par rapport à un certain nombre de remarques que j'ai entendues ou qui me viennent jusqu'ici, pensez bien que demain une commune de la périphérie seule ne fera plus rien en matière de transports, en matière de... dans tous les domaines qui sont de la compétence de l'Agglomération alors que toutes les grandes agglomérations, les grandes villes sont en train de s'unir ensemble, parce que quand vous aurez le bloc Belfort / Montbéliard, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, la Communauté d'Agglomération de Belfort avec Héricourt qui vont être dans une métropole urbaine, je vais vous dire que nos petites bagarres à nous, entre Besançon et la périphérie, elles vont être tout simplement ridicules, et qu'on a intérêt, nous, Grands Bisontins, à nous serrer les coudes parce que demain la compétition sera rude et on devra peut-être aller chercher des alliances avec Dijon ou avec la Suisse, comme on est en train de le faire, pour pouvoir tout simplement résister au niveau européen, au niveau mondial.

Ça, je voulais tout de même le dire parce que c'est important, ce n'est pas ce que tu as voulu dire, ce n'est pas ce que tu as voulu dire aussi l'ami là-bas, d'accord, toi c'était plutôt sur le deuxième sujet que tu voulais intervenir, j'ai bien compris, mais simplement j'entends un peu dire cela, un peu souvent, il n'y a pas des projets pour Besançon, il n'y a pas des projets pour l'Agglomération, parce que tout ce qui concerne Besançon concerne l'Agglomération, et tout ce qui concerne la périphérie concerne aussi Besançon, parce qu'il y en a combien qui ont habité Besançon et qui, maintenant, habitent dans la périphérie, et il y en a combien qui, de la périphérie, viennent travailler à Besançon et vice et versa ?

Moi, j'ai vécu les périodes 80 où c'était la guerre entre la Ville et l'Agglomération, entre autres la guerre économique, je me rappelle des débats, tu dois t'en rappeler, André, qu'il y a eus quand Valentin s'est construit. Tu étais jeune, toi, là, tu n'étais peut-être pas élu, tu t'en rappelles André ?

Ecoutez, de grâce, on est solidaire et si demain on veut continuer à exister, il faut que l'on soit ensemble. Voilà ce que je voulais dire, la séance est levée.

M. ROSSELOT.- Non, non ! Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Je voudrais dire quelque chose.

M. LE PRESIDENT.- Il n'a pas compris !

Monsieur ROSSELOT, je vais vous passer la parole dans un instant. J'ai dit que les débats venaient autant d'un côté que de l'autre, vous l'avez entendu, donc ne vous sentez pas visé, votre réaction prouverait que vous vous sentez visé.

M. ROSSELOT.- Non, non, je suis très heureux de vous entendre tenir, j'allais dire pour une fois, un langage prospectif, un langage prospectif sous l'exemple de ce que vous venez de citer de ce qui se préparerait, métropole, au sens du comité de réforme des administrations locales dans le nord de la Franche-Comté.

Je voudrais quand même que vous fassiez l'effort de ne pas disqualifier ou transqualifier les propos que nous pouvons tenir. Laissez-moi finir ! Je n'ai jamais refait le débat du Conseil ici, je n'ai fait, je n'ai fait... oui, évidemment on ne peut attendre de mes chers collègues qu'ils disent le contraire, du Conseil, je n'ai fait que d'appeler votre attention sur les caractéristiques du périmètre qui me semblait insuffisant dans lequel s'inscrivent nos actions de développement. Cela a commencé par la nécessité de faire un Pays, ce dont vous n'avez jamais tenu compte, et cela a fini, du moins fini transitoirement, au débat d'orientations budgétaires où j'ai exposé ma vision qui consisterait à voir beaucoup plus large justement pour anticiper l'avenir. Si c'est cela que vous appelez renouveler les débats du Conseil, ce n'est pas du tout cela, et vous devriez tenir un peu plus compte des propositions constructives de votre opposition du Conseil, mais ici des membres qui sont comme tous les autres, des membres délégués communautaires, et qui voient l'intérêt général en voyant un peu plus loin ce que vous commencez à faire sous les expériences des autres.

M. LE PRESIDENT.- Je vais simplement vous dire que les Anglais... chacun a compris ce que je voulais dire et ce que vous vouliez dire, chacun appréciera votre appréciation. Les Anglais ont un terme très politique et parfait, c'est : no comment.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25)